Jean-Baptiste André Godin à monsieur Paysant, 16 janvier 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (23)
Collation2 p. (36r, 37v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Paysant, 16 janvier 1883, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/09/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51099

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction16 janvier 1883
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinatairePaysant
Lieu de destination11, rue Beauregard, Paris

Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméGodin répond à une lettre de Paysant du 16 janvier 1883. Il lui envoie son ouvrage *pour lui présenter l'association du Familistère. Il l'avertit qu'une conférence sur le droit à la retraite n'aurait pas de raison d'être au Familistère parce que le personnel jouit déjà de ce droit, surtout si elle était payante dans la mesure où la population a l'occasion de suivre chaque semaine une conférence gratuite. Il l'assure qu'il peut visiter le Familistère en toute occasion.*
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Information, Visite au Familistère
Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51099?context=pdf

Guise le 16 Janvier 1893

Monsieur Rayant

En réponse à votre lettre du 12 et, je vous envoie par le courrier mon volume "Mutualité sociale" qui contient les statuts de la Mé du Familistère et les règlements des assurances mutuelles.

Vous verrez que non-seulement le droit à la retraite, mais le droit au nécessaire dans toutes les circonstances de la vie et le droit aux secours en cas de maladie sont reconnus et mis en pratique dans la Mé du Familistère.

Une conférence sur le droit à la retraite n'aurait donc ici guère de raison d'être, puisque la population jouit de ce droit et au delà depuis de longues années.

D'un autre côté je dois vous faire observer que la population a chaque ~~cinq~~ semaine une conférence gratuite sur les questions sociales.

Une conférence sur le sujet que vous indiquez n'aurait donc aucune chance de succès, si elle

n'était complètement gratuite.

Quant à visiter le Familistère, vous pourrez le faire en toute occasion.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon entière considération.

Godin